

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-392 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES FRAIS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement mentionné en rubrique.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 8 mai 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche